



TENTATIVE D'EVASION

Jeudi 07/09/2023 au TGI de Pau,

Un équipage du Prej de Mont de Marsan composé de deux agents présente un détenu « escorte 1 ». Jusqu'ici on pourrait croire que tout va bien...

... Sauf que ledit détenu décide de prendre la poudre d'escampette. Il faudra le professionnalisme et le sang-froid des agents du Prej de Mont de Marsan pour stopper cette tentative d'évasion. Celle-ci se terminera devant la porte d'entrée du TGI de Pau.

M. le Directeur E.S.P de la D.I.S.P de Bordeaux, il est mentionné sur le référentiel régional en « page 10 » que les escortes à deux agents doivent s'effectuer dans des tribunaux sécurisés. Pour rappel à Pau, le chargement et le déchargement s'effectuent sur la voie publique, faisant de cet établissement un TGI NON SECURISE tel que défini par ce même article.

Si la note D.A.P du 17.03.2022 indique que les escortes à deux agents doivent être développées, elles ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité des agents.

FO Justice félicite les collègues du Prej de Mont de Marsan, qui ont fait preuve de réactivité et de professionnalisme, permettant de faire avorter cette tentative d'évasion ;

FO Justice exige que la doctrine régissant les Prej soit respectée, et que les équipages soient composés de trois agents dans les TGI NON SECURISES ;

FO Justice réclame du discernement lors de la programmation des missions, tel que nous l'avons déjà exigé dans le communiqué « *A Nos Risques et Périls* » ;

FO Justice attend de l'ARPEJ qu'elle reconnaisse des IDF lorsque la sécurité des agents l'impose ;

FO Justice sera toujours présent pour soutenir l'ensemble du personnel et lutter à vos côtés pour faire respecter vos droits.

